



A conserver



DICRIM 2016

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LES RISQUES MAJEURS à BIZANOS



Face à l'inattendu
AYONS LES BONS REFLEXES...





Le Mot du Maire

Sur la base du Code de l'Environnement (article L. 125-2), le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – DICRIM** – est l'outil de communication préventif, élaboré par la collectivité, en vue de rendre le citoyen conscient des risques auxquels il peut être exposé sur sa commune et de le responsabiliser sur la conduite à adopter en cas de crise.

En effet, la sécurité des habitants de notre ville, qu'ils soient résidents permanents, occasionnels ou de passage, est l'une des préoccupations majeure de l'équipe municipale.

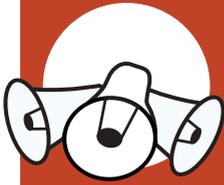
Face à des phénomènes déstabilisants, le citoyen a droit à l'information sur les dangers qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Le présent fascicule a donc pour objectif de vous informer, de façon simple et pratique, sur les bons réflexes à adopter pour votre sécurité, et celles des personnes et des biens qui vous entourent, et les aides qui sont mises en place par la collectivité pour vous accompagner.

Je compte sur vous pour en prendre attentivement connaissance et conserver la dernière page récapitulative à « portée de main » : mieux préparés, nous serons plus forts face aux événements !

André ARRIBES

LES RISQUES MAJEURS

- 4 - Face aux risques, chacun son rôle
- 6 - Le risque inondation
- 8 - Le risque sismique
- 10 - En cas de crise - Qui fait quoi ?
- 12 - Le risque T.M.D. (Transport des Matières Dangereuses)
- 14 - Les risques climatiques
- 16 - Deux outils de mise en sûreté à connaître...
- 18 - Quiz - Pour aller plus loin
- 20 - Récapitulatif des bons réflexes



Face aux Risques Majeurs chacun son rôle

LA COMMUNE

- Intègre des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme, crée des aménagements
- Informe les citoyens (DICRIM)
- S'organise face aux situations de crise et s'appuie sur un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en constante évolution pour plus de réactivité
- A mis en place un système de vigilance pour prévenir et réagir face aux risques
- Gère la crise en déclenchant le PCS en lien avec tous les acteurs
- Prépare et équipe des hébergements d'urgence
- Missionne ses agents pour la mise en sûreté des personnes et des biens en soutien du SDIS, de la Préfecture
- Entretient les relations avec tous les acteurs pour être réactif

LE SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours : les pompiers

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité

L'ETAT

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire (Document Communal Synthétique, Document d'Information Départemental des Risques Majeurs)
- Assure la surveillance permanente du Gave de Pau (service de prévision des crues de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et de l'Environnement)
- Élabore les Plans de Prévention des Risques (PPR).
- Met en place des dispositifs pour réduire l'impact des crues
- Organise les plans de secours du département (Plan ORSEC)
- Gère la crise des événements hors limites communales

Dans tous les cas
Consigne de sécurité
A faire



FM 102.5



Les Bons Réflexes

LORSQUE L'ALERTE EST DONNÉE DANS TOUS LES CAS

- Ne pas téléphoner (sauf si vous êtes témoin d'un accident). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte.
- Écouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Adopter les bons réflexes face au risque identifié (description dans les pages qui suivent).

RESPECTER LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS.

LES ERP

(Établissements Recevant du Public)

- La réglementation oblige la mise en place de dispositifs d'organisation pour faire face au maximum d'aléas dans les établissements de santé, les EHPAD...
- Les écoles : le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) recense les mesures à mettre en oeuvre (confinement ou évacuation) pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, en attendant l'arrivée des secours.

Tous les établissements recevant du public vulnérable sont recensés dans le dispositif communal de crise. Le PCS prévoit, en priorité, la mise en sûreté de ces publics (enfants, personnes âgées, handicapés...).

DIFFUSION DE L'ALERTE

PAR UNE SIRÈNE

Ce signal est destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Dès que vous l'entendez, adoptez les bons réflexes ! La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes

PAR DIFFUSION DE MESSAGE

Localement, l'alerte peut être annoncée par :

- le son de cloche de l'Eglise (glas)
- des agents équipés de porte-voix
- en porte à porte par des agents de la force de l'ordre, des pompiers, des agents communaux, des élus...
- par la radio « France Bleu Béarn » sur FM 102,5

Consigne de sécurité
A ne pas faire



signal de fin d'alerte

son continu

30 secondes



AU CAS OÙ...

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

KIT SÛRETÉ

Dans un sac facilement accessible, prévoir le kit sûreté :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, de quoi écouter la radio
- Le jour J, compléter des médicaments courants
- De l'eau, des aliments énergétiques, couteau multi-fonctions, des aliments spécifiques si nécessaire (aliments bébé, régimes particuliers, etc).
- Pansements, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains.
- Photocopie des papiers personnels type carte d'identité, passeport, contrats d'assurances, double des clés de la voiture et de la maison, argent liquide.
- Quelques jeux, livres pour les enfants



INONDATION

ou le risque d'inondation

SUR BIZANOS, PLUSIEURS COURS D'EAU PEUVENT DÉBORDER

- Le Gave de Pau, sur la partie SUD de la Ville,
- Le réseau de cours d'eau secondaires, dont l'Ousse et l'Arriü-Merdé et leurs affluents

DEUX TYPES D'INONDATION

- Par débordement direct lors de crues rapides submergeant les berges
- Par débordement indirect dû :
 - aux eaux de ruissellement qui ne peuvent être collectées par le réseau d'assainissement, que les nappes phréatiques gorgées ne peuvent absorber lors de pluies exceptionnelles,

- aux remontées des eaux du réseau assainissement qui ne peuvent être absorbées par les cours d'eau étant déjà à saturation, voire en crue.

PREVENIR, SURVEILLER et ALERTER

- Les dispositifs de vigilance crues (www.vigicrues.gouv.fr) et vigilance météorologique de Météo France (<http://vigilance.meteofrance.com/>) sont liés et recensent quatre niveaux d'alerte : vert (minimum), jaune, orange, rouge (maximale).
- Les informations sont transmises au Préfet qui décide d'alerter les maires des localités concernées qui déploient

ensuite leur propre système de transmission d'information.

- Les Services Municipaux suivent en temps réel ces dispositifs. Ils se préparent à enclencher le Plan Communal de Sauvergarde (PCS), à la demande du Maire, pour faire face à tout aléa et mettre en sûreté les populations menacées ou touchées.

Consigne de sécurité
A faire



FM 102.5



Les Bons Réflexes

AVANT

- Couper le gaz, l'électricité et le chauffage pour éviter tout risque d'explosion et d'électrocution,
- Obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres...
- Mettre les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux,
- Amarrer les cuves,
- Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés,
- Ré-hausser objets et mobiliers,
- Faire une réserve d'eau potable, de produits alimentaires,
- Prendre votre kit de sûreté ainsi que vos médicaments courants, vos papiers et des vêtements de rechange...



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La collectivité peut à tout moment :

- ouvrir des centres d'hébergement,
- faire acheminer des repas pour les personnes évacuées,
- mobiliser des agents pour assurer l'évacuation des zones à risque et soutenir l'action du SDIS par des interventions techniques (hydro-curage, élagage...).

LES MESURES PREVENTIVES

• L'entretien des cours d'eau pour limiter tout obstacle au libre écoulement des eaux, c'est l'affaire de tout propriétaire riverain (institutionnel ou privé).

• La prise en compte du risque « inondation » dans les projets, publics ou privés, d'aménagement du territoire est imposée par la loi. En particulier, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation communal (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2004, couvrant le territoire communal pour les risques liés aux Gave de Pau, Ousse, Arriü-Merdé et Lassègue, a plusieurs rôles :

- Préserver les champs d'inondation et la capacité d'écoulement des cours d'eau afin de ne pas augmenter les risques dans ou hors le périmètre du présent PPR. Ceci se traduit par des interdictions de construire y compris dans des zones à faible risque ;
- Limiter les conséquences des risques inondation par la maîtrise de l'occupation des sols. Il s'agit de cesser de construire dans les zones à risque et de diminuer la vulnérabilité des biens et activités déjà implantés ;
- Diminuer les risques encourus par la population en facilitant l'organisation des secours.

Consigne de sécurité
A ne pas faire



PENDANT

- Prévoir les moyens d'évacuation,
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie.

Dès l'alerte

- Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102,5
- S'assurer que le courant électrique est coupé
- Monter dans les étages de votre habitation avec votre kit sûreté,
- Ne pas prendre les ascenseurs,
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou des puits de particuliers
- N'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités ou si on est forcé par la crue,
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture.
- Ne pas s'engager dans les sous-sols où l'eau menace de monter dangereusement.

APRES

- Aérer,
- Désinfecter les pièces à l'eau de Javel ou produit équivalent,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- Chauffer dès que possible avec votre installation habituelle si elle n'est pas endommagée, ou par des chauffages d'appoint
- Faire l'inventaire des dommages et déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais



SÉISME

ou le risque sismique

LE RISQUE SISMIQUE EST PRESENT...

Notre ville est construite à proximité des plus hauts reliefs de la chaîne pyrénéenne, générant une activité sismique issue de la confrontation de deux plaques tectoniques (l'ibérique et l'euro-asiatique).

Il est impossible d'agir sur le risque sismique, ni sur la probabilité qu'un événement se produise, ni sur son intensité. Par contre, ce risque est observé et mesuré continuellement depuis des décennies.

La seule action possible, c'est d'en diminuer les effets :

- par la prévention des personnes

(culture des bons réflexes)

- par la construction de bâtiments respectant les réglementations d'urbanisme et les normes parasismiques.

En 2010, fort de ces bases de données et des études réalisées, l'État a requalifié l'ensemble du Département des Pyrénées-Atlantiques en zone de sismicité moyenne « niveau 4 » (sur une échelle de 5).

La construction parasismique reste un des seuls moyens permettant de prévenir ce type de risque.

Consigne de sécurité
A faire



Les Bons Réflexes

AUJOURD'HUI

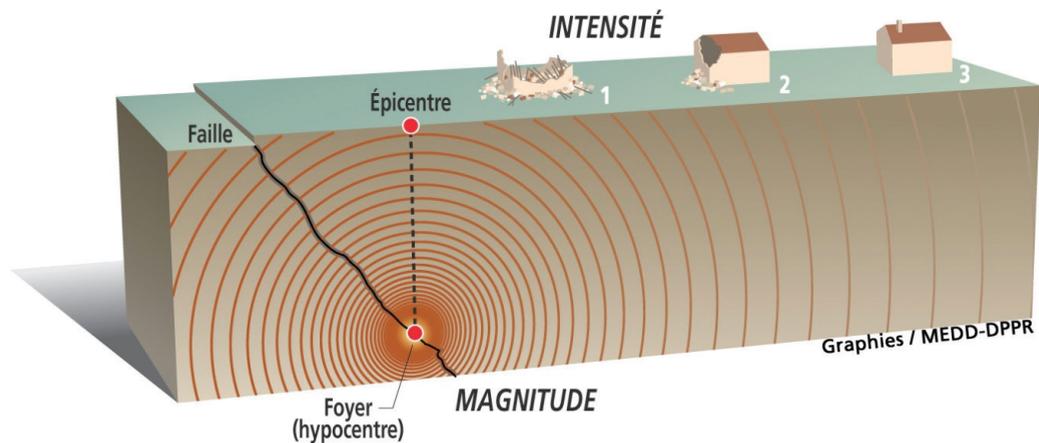
Chez vous, sur votre lieu de travail :

- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité (des installations dangereuses)
- Identifier les meubles, les appareils lourds qui pourraient être un danger lors d'une secousse...
- Identifier les endroits de refuge possible

A LA PREMIERE SECOUSSE (PENDANT)

Si vous êtes dans un bâtiment :

- S'abriter sous un meuble solide ou se mettre près d'un mur (ou colonne) porteur et s'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas fumer



**Consigne de sécurité
A ne pas faire**



SI VOUS ETES A L'EXTERIEUR

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, vieux bâtiments...)
- S'éloigner de toutes constructions même des arbres.

SI VOUS ETES EN VOITURE

- S'arrêter... sur le moment ou au plus tôt le plus à l'écart des constructions et des fils électriques
- Ne pas descendre de voiture avant la fin des secousses
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

APRES LA PREMIERE SECOUSSE

- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Couper les alimentations de gaz, d'électricité... (les repérer dès aujourd'hui vous fera gagner un temps précieux...)
- Ouvrir les fenêtres, ne pas fumer et supprimer toute flamme (en cas de fuite de gaz...)
- Sortir du bâtiment sans prendre les ascenseurs
- Se diriger vers un endroit isolé
- Signaler au plus vite aux autorités, puis aux personnes qui vous entourent, toute fuite de gaz constatée.

EN CAS DE CRISE

Qui fait quoi ?

Le Préfet déclenche sa sirène
▼
Le Maire déclenche ses systèmes d'alerte et met en place le PCS

Le Maire renforce les rondes sur les zones à risques connues

Le Maire confirme la vigilance à ses équipes et pré-enclenche le PCS

Le Préfet met en vigilance les Maires

Chacun à son niveau s'informe auprès des institutions (Mairie, Préfecture) et les différents organismes de vigilance (Météo France, Vigicrue...)

3/ PRÉPARE, MOBILISE

2/ S'INFORME

1/ OBSERVE

4/ ALERTE

VIGILANCE ROUGE

VIGILANCE ORANGE

VIGILANCE JAUNE

VOUS ET VOS PRO

Tout au lo
d'événements exc

ADOPTÉZ LES BON
Ne vous mettez pa

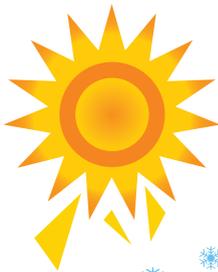
Appliquez les consi
communiq

VOUS ÊTES ACTEU
PROPRE SÉCURITI
VOTRE ENVIRO

LE MAIRE, LES ÉLUS ET LES A
s'organisent autour du
directeur des opérations et
Communal de Sauve

LA PRÉFECTURE, LES SER
LES POMPIERS, LA G
Suivant l'ampleur de la crise, l
des opérations de secours, m
crise et s'appuie sur

Tous les acteurs sont mobilisés to
intervient dès que cela est



Police,
Gendarmerie,
Elus,
France Bleu Béarn
...

▶ relayent et diffusent l'alerte à la population

▶ Par haut parleur
Porte à porte
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.ville-bizanos.fr
FM : 102.5 France Bleu Béarn

Donne des consignes de sécurité

Le Maire s'assure que les différents Plans de Mise en Sécurité soient déclenchés dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et les écoles des zones menacées

Chacun adopte les bons réflexes. Les différents acteurs interviennent. Le Maire vous fait évacuer et ouvre des hébergements d'urgence ou vous demande de vous confiner. Le Maire s'occupe des personnes vulnérables.



5/ AGIS

Retour
vigilance jaune
ou verte

6/ INFORME

De la fin de crise avec le signal de 30 s avec les sirènes ou par radio ou du porte à porte



7/ REMET EN ORDRE

Tout le monde se mobilise pour remettre en ordre

8/ DÉCLARE

Si vous avez été sinistré, prenez des photos et joignez-les à votre déclaration aux assurances dans les 5 jours.

On tire les enseignements de cet épisode afin d'améliorer nos réactions et moyens d'agir...



PpP

Pau Porte des Pyrénées
Ville de Pau

TE

VOUS
ET
PROCHES

... au long
... ts exceptionnels

... S BONS RÉFLEXES
... ttez pas en danger

... consignes de sécurité
... muniquées

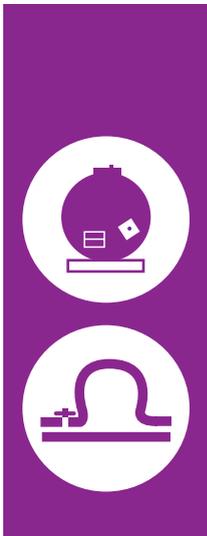
... ACTEUR DE VOTRE
... CURITÉ AU SEIN DE
... NVIRONNEMENT

... T LES AGENTS COMMUNAUX
... our du Maire qui est le
... ions et s'appuie sur le Plan
... e Sauvegarde (PCS).

... ES SERVICES DE SECOURS,
... S, LA GENDARMERIE...

... crise, le Préfet devient directeur
... urs, met en place sa cellule de
... ie sur le plan ORSEC.

... lisés tout au long de la crise et
... la est possible et nécessaire.



T.M.D. ou le risque lié au Transport de Matières Dangereuses

LE RISQUE TMD

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations.

Ces effets dépendent de la matière dangereuse acheminée. Sur le territoire de la ville de Pau, ce risque est plus concentré sur les grands axes traversant l'agglomération, mais pas seulement.

Ces matières peuvent être acheminées :

- Par canalisations enterrées
- Par voies ferrées
- Par routes : sur la rocade, l'auto-

route A64... mais aussi sur des voies secondaires pour une livraison ponctuelle !

SOYEZ VIGILANTS, DANGER MOBILE !

Un accident peut survenir n'importe où.

LES MESURES PRISES

Les différents acteurs s'organisent avec des plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents (SDIS, Préfecture, écoles PPMS ...). La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, mais aussi régulée par des arrêtés du Préfet voire du Maire.

Consigne de sécurité
A faire



FM 102.5

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- Si vous le pouvez, agir pour éviter le « sur-accident »
- Faire éloigner les personnes à proximité, à une distance moyenne de 300m
- Ne pas fumer

Les Bons Réflexes

CODES À PROCURER



Code matière

Code danger

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un téléphone portable en précisant :
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
 - Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
 - La présence ou non de victimes
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
 - Et aussi, la description des signalisations présentes sur le véhicule...

Le risque TMD a souvent des effets secondaires, notamment une incidence sur la qualité de l'air qui devient irrespirable et dangereux pour la santé.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir le réflexe de se confiner tant que l'incident n'est pas circonscrit.

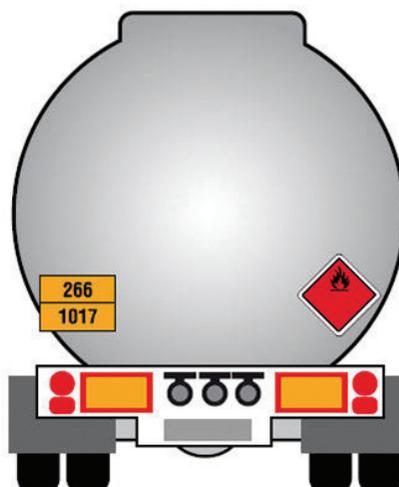
QUALITE DE L'AIR

Depuis 2000, la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées dispose de 3 stations de mesures de la qualité de l'air.

La surveillance et le suivi sont assurés par l'association Airaq. Celle-ci prévient le Préfet lorsque les seuils d'informations et de recommandations ainsi que les seuils d'alerte sont atteints.

Une information grand public est alors diffusée en parallèle de celle dédiée aux établissements d'accueil des personnes vulnérables.

Le Préfet prend alors, si cela s'avère nécessaire, des mesures visant à réduire les émissions de polluants.



Consigne de sécurité
A ne pas faire



Ne pas raccrocher avant que l'interlocuteur vous y invite (vos informations sont précieuses pour déclencher les secours et moyens adaptés...)

S'IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

- Pour éviter le nuage, évacuer selon un axe perpendiculaire au vent
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer toutes les ouvertures : portes, fenêtres...
- Couper le gaz et l'électricité du bâtiment où vous vous trouvez,
- Se confiner dans un local clos, si possible équipé d'un point d'eau avec de la nourriture et une radio...
- Calfeutrer soigneusement les ouvertures avec du sparadrap, du linge humide...
- Ne pas fumer
- Écouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Respirer au travers d'un linge mouillé
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

A LA FIN DE L'ALERTE

- Aérer le local de confinement
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation:
 - Douchez-vous
 - Changez à chaque fois de vêtements
 - Présentez-vous à un médecin



RISQUES CLIMATIQUES

Vigilance météorologique

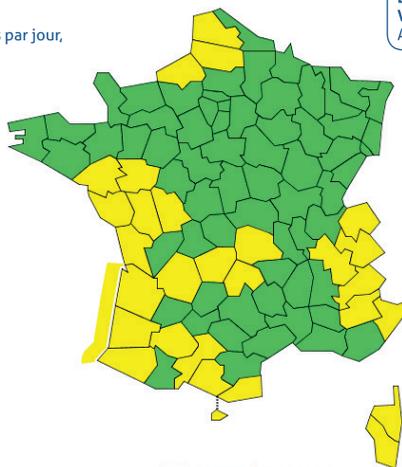
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant,** des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière**



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le Réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable

Diffusion : le mercredi 06 janvier 2016 à 10h38
Validité : jusqu'au jeudi 07 janvier 2016 à 06h00
Actualise la carte du mercredi 06 janvier 2016 à 06h00



Un exemple de bulletin de vigilance météorologique

Consigne de sécurité
A faire



FM 102.5



EN CAS DE TEMPETE

- AVANT
 - Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés.
 - Gagner un abri en dur
 - Fermer portes et volets
 - PENDANT
 - Ne sortir en aucun cas
 - Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
 - APRES
 - Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
 - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
 - Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Mais ne pas prendre de risques, se faire aider

Les Bons Réflexes



EN CAS D'ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Éviter les déplacements
- Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin

A Bizanos, nous pouvons être exposés autant à des épisodes de :

- tempêtes venteuses (vitesse > 89 km/h),
- orages ou grêle,
- chutes de neige,
- grand froid ou inversement canicule ,
- etc...

Ces événements ne mettent pas systématiquement la sécurité de la population directement en jeu... mais ils créent des dommages sur les biens, l'organisation de la vie collective...

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE QUOTIDIENNE

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance des situations, établie selon quatre niveaux graduellement dangereux.

MESURE PRISE PAR LA COMMUNE ET LES DIFFERENTS ACTEURS

Dès que le niveau 3-orange est atteint, les pouvoirs publics s'organisent. Une chaîne d'alerte se met en place. La Préfecture relaye immédiatement l'information. Le Maire met ses services en état de vigilance (Cf. p6-7).

Une vigilance absolue s'impose	Soyez très vigilant
Soyez attentif	Pas de vigilance particulière

Le niveau 4-rouge atteint, la Préfecture alerte le Maire par message vocal et l'invite à prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en sûreté de la population. Le Maire enclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci existe à Bizanos depuis Décembre 2013, puis a été mis à jour en Juillet 2014.

Consigne de sécurité
A ne pas faire



EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol



EN CAS DE CANICULE

- Limiter les déplacements.
- En cas de sortie :
 - Porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
 - Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air
 - Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
 - Essayer d'avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
 - Boire le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
 - Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
 - S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...



EN CAS DE GRAND FROID

- S'habiller chaudement, ne pas garder des vêtements humides
- Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour
- Prévenir le « 115 » si vous remarquez une personne en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

DEUX OUTILS DE MISE EN SÛRETÉ

À connaître



Evacuation

- je respecte les consignes générales de sécurité
- je récupère mon kit sûreté (Cf. p5)
- je rejoins mon lieu d'évacuation

COMMENT IDENTIFIER LES LIEUX D'ÉVACUATION ?

Selon l'événement, les lieux d'évacuation peuvent être différents :

- en cas de séisme, je m'éloigne des bâtiments, des lignes électriques et des arbres,
- en cas d'inondation, ou pour certains risques technologiques, le lieu d'évacuation peut être éloigné de mon habitation (gymnase, point haut sur la commune...).

Les autorités vous le communiqueront au moment venu.

L'objectif de l'évacuation est de m'éloigner de la source du danger. Evacuer en bravant le danger n'est pas la solution à adopter (ex : traverser un cours d'eau en crue alors qu'un point haut existe dans mon logement).

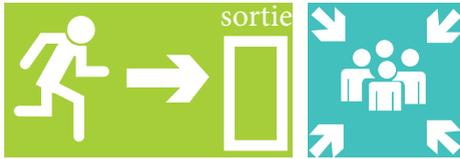
A RÉFLÉCHIR

Risque	Situations quand je me trouve...	Lieux d'évacuation
	A la maison Au travail Au gymnase ...	

EXEMPLE

En cas d'inondation, soit je me réfugie chez mes parents qui habitent un quartier à l'abri des eaux; si c'est la nuit je me rends au centre d'hébergement que la commune a ouvert et indiqué lors de l'alerte ou j'appelle la mairie qui me donnera sa localisation. Si j'ai le temps, j'agrafe un mot sur ma porte d'entrée pour dire qu'il n'y a personne à évacuer.

Cela permettra aux équipes de secours de gagner du temps pour aller aider des personnes qui pourraient être en difficulté.



Confinement

- je respecte les consignes générales de sécurité
- je récupère mon kit sûreté / traitement en cours / pharmacie
- je rejoins mon lieu de confinement

POUR ME CONFINER ?

Selon l'événement, les lieux de confinement peuvent être différents :

- pour un risque où l'air peut être pollué (accident de train ou de camion citerne), je choisis une pièce avec le minimum d'ouverture, si possible opposée à la source de danger et proche des sanitaires. Avant de rejoindre ce lieu, je dois fermer les portes, les fenêtres et boucher les aérations et les ventilations avec du ruban adhésif ou du tissu humide.
- pour un risque d'inondation, j'identifie un espace refuge dans mon domicile (mezzanine, étage) ou je me rends chez un voisin. Cet espace doit être accessible de l'intérieur et de l'extérieur, pour faciliter l'intervention des secours en cas de besoin.

Si je me trouve éloigné(e) de mon domicile, je rentre dans le bâtiment le plus proche et je suis les consignes données par les autorités.

A RÉFLÉCHIR

Risque	Situations quand je me trouve...	Lieux de confinement
	<p>A la maison</p> <p>Au travail</p> <p>Au gymnase</p> <p>...</p>	

EXEMPLE

En cas d'accident d'un camion de transport de produit chimique à proximité, j'ai choisi la salle de bains comme lieu de confinement.

En cas d'alerte, je coupe le gaz (robinet dans les sanitaires) et l'électricité (compteur électrique à l'entrée), je ferme la porte d'entrée et les portes-fenêtres et bouche l'aération dans la cuisine.

Je prends mon kit sûreté dans le placard de l'entrée et rejoins vite la salle de bains !

QUIZ

seul ou en famille...



1 - Etes-vous acteur pendant une « crise » ?

- a - NON, les secours sont là pour tout gérer
- b - OUI, j'applique les bons réflexes pour ma sûreté et celle de mon entourage.



2 - Laquelle de ces radios peut être écoutée pour recevoir des consignes en cas d'alerte risques majeurs ?

- a - France Culture
- b - France Bleu Béarn > fréquence 102,5 FM
- c - France Musique



3 - Si un accident de matières dangereuses arrive, en cas d'alerte, il faut :

- a - Aller voir ce qu'il se passe sur le lieu de l'accident
- b - Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche lorsque l'alerte vous est transmise, il faut se protéger du risque toxique
- c - Rien de spécial, même si une alerte est donnée ce n'est que pour les pompiers



4 - Pourquoi tes parents ne doivent-ils pas venir te chercher à l'école en cas d'alerte accident de transport de matières dangereuses (TMD) ? *

- a - Pour ne pas s'exposer au risque en restant dehors le risque lié à un nuage toxique existe
- b - Parce que tu es pris en charge par l'école et donc en sécurité, les écoles déclenchent le Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.)
- c - Pour ne pas gêner les opérations de secours, créer des embouteillages ou des problèmes d'accès



5 - En cas d'inondation, tu pourras être prévenu : *

- a - Quand l'eau arrive à ta porte
- b - Par haut-parleur dans la rue, l'alerte est donnée selon les zones concernées
- c - Par porte-à-porte, l'alerte est donnée selon les zones concernées



6 - Pourquoi dois-je limiter mes appels téléphoniques aux strictes urgences et retarder mes appels à mes proches ?

- a - Les services de secours, la Mairie et les différents acteurs ont besoin des lignes pour s'organiser et travailler efficacement
- b - Les coûts sont surtaxés en cas de crise
- c - Les communications sont régulièrement interrompues



7 - A quel risque suis-je exposé à Pau ? *

- a - ...
- b - ...
- c - ...
- d - ...

* Réponses multiples

POUR ALLER PLUS LOIN sur les risques localement

POUR EN SAVOIR PLUS

www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr

(consulter le DDRM Dossier Départemental des Risques Majeurs)

www.prim.net (site du Ministère chargé de l'environnement sur la prévention des risques majeurs)

www.meteofrance.com/vigilance

ou le répondeur Météo-france: 05 67 22 95 00 (coût d'une communication téléphonique)

www.vigicrues.gouv.fr

www.infoclimat.fr (suivi des phénomènes météorologiques en temps réel)

<http://renass.unistra.fr> (Réseau National de Surveillance Sismique)

www.sisfrance.net (histoire et caractéristiques des séismes ressentis en France)

POUR VOUS TENIR INFORMÉ DE LA SITUATION

- France Bleu Béarn 102,5 Mhz
- Mairie www.ville-bizanos.fr
- CDAPP www.agglo-pau.fr
- Les sites de vigilance météo ou des crues

SI VOUS PREPAREZ UNE SORTIE HORS DE LA COMMUNE

N'hésitez pas à regarder les bons réflexes à adopter face aux risques d'autres communes ou régions...

Avalanche, glissement de terrain, rupture de barrage...

En vacances, hors de la commune, nous pouvons nous retrouver face à d'autres risques, prendre quelques minutes pour s'informer peut vous être d'un grand secours...

▶▶▶ LES DEGRÉS DE VIGILANCE EN COULEUR

Une vigilance absolue s'impose	Soyez très vigilant	Soyez attentif	Pas de vigilance particulière
Des phénomènes dangereux d'intensités exceptionnelles sont prévus. Tenez-vous au courant et respectez les consignes	Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant et suivez les conseils	Des phénomènes dangereux peuvent subvenir. Tenez-vous informés	Pas de vigilance particulière

A conserver

Conduite à tenir face aux risques majeurs



Dans tous les cas prendre le kit sûreté

INONDATION



S'informer de l'évolution de la situation
FM 102.5



Respecter les consignes des autorités



Couper gaz et électricité



Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés



Obturer les entrées d'eau



Monter dans les étages ou les hauteurs



Limiter les appels aux urgences libérer les lignes pour les secours



Ne pas descendre dans les sous-sols



Limiter les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



Ne pas aller chercher les enfants à l'école les professeurs s'en chargent

CONSEIL :
· mettre les meubles en hauteur
· garer les véhicules en point haut

SÉISME



Ne se prévoit pas



S'abriter dans la maison



Couper gaz et électricité



Prendre garde aux chutes d'objets



Evacuer le bâtiment et s'éloigner



Ne pas rester sous les lignes électriques



Ne pas rester sous les arbres



Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Limiter les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



Pas de flamme ni d'étincelle

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Camion-train



Canalisation



Appeler le 18 ou 112



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures



Couper gaz et électricité VMC...



Boucher les entrées d'air



Respecter les consignes des autorités



FM 102.5



Limiter les appels aux urgences



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas fumer



Pas de flamme ni d'étincelle



Ne pas s'exposer aux produits chimiques

RISQUES CLIMATIQUES



FM 102.5

Respecter les consignes



Fermer toutes les ouvertures



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Adopter les bons réflexes face à chaque aléa

En cas d'urgence

Pompiers : 18
Gendarmerie-police : 17
SAMU : 15
Météo France : 05 67 22 95 00
N° d'urgence Européen : 112

Signaler un besoin face aux risques

A la mairie : 05 59 98 69 69
A la préfecture 05 59 98 24 24
Au Service Départemental d'incendie et de secours : 0 820 12 64 64